



## Fin de colocation et parts de caution

Par **nepmoz**, le **15/11/2009** à **12:15**

Bonjour,

Je vais donner congé d'une colocation qui a mal tourné et ma colocataire ne va pas tarder elle non plus à quitter l'appartement. Je voudrais juste savoir si, lorsque ma colocataire s'en ira vu que le bail sera rompu, l'agence me rendra ma part ma caution ( même en déduisant si besoin les frais après un état des lieux de sortie) ou s'il faudra que je la réclame à mon ancienne colocataire...

Merci par avance de votre écoute !